1 CLAUSES TECHNIQUES GENERALES

Tous les travaux faisant partie du présent dossier de soumission seront exécutés suivant la version actuelle des clauses techniques générales du CRTI-B. La liste ci-dessous des clauses techniques applicables est indicative et non exhaustive.

C.T.G. 0

Clauses techniques générales applicables à tous les corps de métier

C.T.G. 027

Travaux de menuiserie - ébénisterie

C.T.G. 032 Serrurerie

C.T.G. 037

Travaux de vitrerie

Ces textes ne sont pas joints au présent dossier de soumission.

Outre les clauses ci-dessus évoquées, l'ensemble des travaux est à exécuter en accord avec les normes européennes en vigueur, à défaut desquelles s'appliquent les normes allemandes ou celles spécifiées dans le présent document.

**2 CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES** 

#### 2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

#### 2.1.1 Généralités

Par sa signature du dossier de soumission pour les travaux de menuiserie extérieure en bois, le soumissionnaire déclare avoir vu les plans et les lieux et avoir établi ses prix en conséquence. Il n'est pas prévu de faire une visite des lieux obligatoire officielle commune.

L'installation, l'aménagement et le repliement de son installation de chantier sont à comprendre dans les prix forfaitaires et unitaires du bordereau de soumission.

# 2.1.2 Installation et repliement du chantier

Les aires de stockage du matériel se trouveront à l'extérieur du bâtiment. Ils seront nettoyés régulièrement et les matériaux déposés d'une façon ordonnée. Les chemins d'accès seront mis à disposition de tous les intervenants sur chantier.

L'entrepreneur est tenu de ne pas faire sur la voie publique des dépôts de matériaux, décombres ou autres pouvant entraver la circulation, compromettre l'écoulement des eaux ou nuire à la salubrité publique.

Le nettoyage des voies publiques et privées salies lors des travaux faisant l'objet de la présente soumission est à soigner particulièrement. Les frais qui en découlent sont à inclure dans l'installation de chantier.

Après achèvement des travaux, l'entrepreneur dégagera dans les meilleurs délais le chantier de tout son matériel et ne laissera en place aucun déchet.

#### 2.1.3 Plan d'installation du chantier

L'entrepreneur recevra de la direction des travaux un plan d'installation générale du chantier avec indication de l'emplacement:

- des clôtures et entrées du chantier.
- des baraquements,
- des branchements,
- des aires de stockage de matériaux.

Il complétera ce plan avec sa propre installation de chantier.

## 2.1.4 Clôture de chantier

La clôture périphérique du chantier a déjà été mise en place par l'entreprise en charge des travaux préparatoires et sera maintenue jusqu'à la fin du gros-œuvre fermé.

# 2.1.5 Surcharge admissible

Les charges sur les dalles ne dépasseront pas les surcharges admissibles, estimées à 3,00 kN/m² toutes charges utiles confondues.

# 2.1.6 Echafaudages

La fourniture, la pose, le déplacement, l'adaptation et le repliement des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux du présent bordereau sont à prévoir par l'entreprise et à prendre en compte dans les prix unitaires. Tous les échafaudages sont à monter selon les règles de l'art et les prescriptions du CRTI-B. Le poids de l'échafaudage et des surcharges qu'il pourrait supporter est à répartir de façon à éviter tout poinçonnement, en particulier en cas de chape fraîche.

#### 2.2 TRAVAUX DE MENUISERIE EXTERIEURE EN BOIS

#### 2.2.1 Généralités

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture et la mise en œuvre d'ensembles portes et fenêtres en bois ainsi que des pièces de finition (seuils...) dans le chalet des guides et scouts de Differdange.

L'entrepreneur en sa qualité d'homme de l'art est tenu de connaître et d'appliquer les normes et prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux utilisés sur chantier, même si le descriptif des prestations ne le mentionne pas explicitement.

# 2.2.2 Etendue des prestations

Les prix unitaires pour l'exécution des prestations décrites dans le bordereau des prix ci-après comprennent entre autre toute la main-d'œuvre avec son encadrement, les installations de chantier propres à l'adjudicataire, toutes fournitures, tout matériel et équipement nécessaires, tous les frais accessoires tels que le transport, la manutention, etc., ainsi que tous les éléments même s'ils ne sont pas explicitement décrits, qui seraient nécessaires pour rendre les prestations complètes et conformes aux règles de l'art.

La fourniture de tous les matériaux destinés aux travaux de construction incombe à l'entrepreneur sauf avis contraire dans le bordereau de soumission.

Les prestations ci-après (sans que la présente liste ne soit limitative) font également partie intégrante des travaux contractuels et sont par conséquent incluses dans les prix unitaires de l'entrepreneur, même si elles ne sont pas spécifiées explicitement au bordereau :

- les prestations administratives nécessaires à la réalisation des travaux dans de bonnes conditions (courriers, autorisations diverses...)
- la fourniture de documentation, des certificats et échantillons demandés par la direction des travaux avec mise en place pour approbation,
- les mesurages sur chantier et / ou la prise en compte dans le tracé des mesures demandées.
- les études, calculs, tracés, détails d'exécution, vérification des sous-constructions et des matériaux choisis par rapport aux prescriptions réglementaires et techniques, notamment celles relatives aux risques d'incendie, à la stabilité des ouvrages, aux conditions d'humidité et de chaleur des locaux, à l'adéquation avec les activités et au public prévus dans les locaux concernés, aux risques pour la santé des travailleurs et des occupants des locaux (l'entrepreneur est tenu d'avertir par écrit la direction de chantier en cas de doute à propos de ces aspects),
- la coordination graphique des travaux avec les éléments alentours et les éléments encastrés, y compris la présentation de plans d'ateliers, de calepinage et/ou de pose,
- le signalement, en temps utile, de tout défaut dans le support susceptible de nécessiter un surcroît de travail (tout travail d'adaptation réalisé par le soumissionnaire réalisé en-dehors du respect de cette clause sera ignoré lors du décompte des travaux),
- la fourniture, la mise en place et l'enlèvement des installations de chantier propres à l'adjudicataire (y compris éventuels échafaudages, engins de levage, etc.), et ce en parfait respect des travaux des autres corps de métier,
- les mesures de protection et de sécurité suivant les prescriptions contre les accidents,
- l'acheminement de l'eau et de l'électricité depuis les points de raccordement mis à disposition par le maître de l'ouvrage jusqu'aux zones de travail,
- la protection des ouvrages déjà réalisés ou en place et son évacuation en fin de travaux.

5

- l'acheminement, le stockage et la surveillance des matériaux et matériels sur place,
- tous les travaux préliminaires nécessaires à une exécution soignée,

- la réalisation des travaux décrits comprenant sauf spécification contraire explicite au bordereau toutes les fournitures et toutes les prestations auxiliaires pour un résultat complet selon les présentes clauses techniques et les plans de principe annexés,
- la fabrication en atelier et l'acheminement sur chantier.
- l'exécution des raccords ultérieurs contre ouvrages non en place au moment des travaux,
- toute protection nécessaire pour éviter une dégradation des ouvrages, entre autres la protection adéquate de toute pièce ajustée sur chantier (antirouille...),
- les réparations de toute partie de l'ouvrage abîmée du fait des travaux.
- le nettoyage régulier des débris et déchets, le tri des déchets générés par les travaux de l'entreprise ainsi que leur évacuation régulière vers une décharge agréée, tâche exécutée par une entreprise tierce aux frais de l'adjudicataire et sur ordre de la direction du chantier après simple mise en demeure par rapport de chantier si l'entrepreneur tarde à nettoyer,
- l'assistance à tout corps de métier intervenant sur ou près des ouvrages décrits dans le présent bordereau, en particulier toute sortie de câble, ainsi que petits percements à la foreuse, etc..
- la protection appropriée des prestations réalisées pendant les travaux et jusqu'à la fin du chantier ainsi que son enlèvement et sa mise en décharge,
- le nettoyage des ouvrages finis,
- les prestations destinées à prouver la qualité des travaux réalisés,
- la réalisation des travaux d'un même lot en phases distinctes,
- les assurances prévues aux conditions contractuelles générales et particulières ainsi que celles prévues par la loi.

En préliminaire à tous travaux, l'horizontalité parfaite sur sol fini sous le vantail et sur la surface balayée par l'ouverture du vantail est à vérifier.

Tous les prix s'entendent pour un travail entièrement fini, y compris

- le démontage des portes et fenêtres actuellement en place,
- les accessoires tels que fixations, pattes, équerres, baquettes périphériques de raccords,
- tous les travaux accessoires et le matériel nécessaire pour la pose des ouvrages, y compris le cimentage soigné des scellements.
- toute console nécessaire et toutes sujétions,
- toute la quincaillerie, c.-à-d. des éléments de commande, de réglage, de suspension, de guidage, de fermeture et de verrouillage,
- tous les ferrements nécessaires à un fonctionnement aisé, silencieux et garantissant une parfaite étanchéité,
- toutes les parecloses à vitrage, les profilés d'assemblage et de couvre-joint, ainsi que tous les travaux et fournitures accessoires requis.
- tous les joints à élasticité permanente, couleur au choix du maître d'ouvrage ou teinte similaire à celle des profilés,
- tous les renforts et cornières de fixation nécessaires.
- tous les réglages à horizontalité ou verticalité parfaite.
- la fourniture et le placement des panneaux de remplissage éventuels et du vitrage.
- l'exécution de toutes les fixations dans les éléments porteurs (dalles, voiles, cloison), y compris les accessoires nécessaires et le resserrement des joints entre châssis et grosœuvre,
- l'étanchéité des châssis de portes et de fenêtres, et tous les joints d'étanchéité propres aux ensembles ainsi que ceux à prévoir dans les raccords au gros-œuvre, ainsi que la réalisation des joints de dilatation nécessaires.
- les pièces de calfeutrement,
- les isolations thermiques (meneaux, etc.),
- la pose effectuée conformément aux instructions de pose du fabricant,
- le traitement de protection, y compris les couches de finition,

- l'exécution des raccords périphériques des portes et des fenêtres et les étanchéités coupe-feu / coupe-fumée selon indications,
- l'utilisation de gabarits fournis par d'autres entreprises ou fabriqués sur instruction de la direction des travaux afin d'aligner certains ouvrages ou des ouvrages à venir ou bien déjà en place.
- l'exécution d'ajustages nécessaires ultérieurement.
- les bourrages et isolations acoustiques.

### 2.2.3 Renseignements et prestations à fournir par l'entreprise

#### 2.2.3.1 Renseignements

Dès la remise de l'offre, l'entreprise spécifiera dans le présent document les marques et types des matériaux et produits offerts et en fournira avec son offre la documentation technique et les certificats de façon à permettre à l'architecte de contrôler qu'ils correspondent en tous points aux exigences du présent cahier des charges, une liste de références âgées de moins de 5 ans portant sur ces produits, ainsi que toute note de calcul nécessaire au choix des produits à mettre en œuvre ou demandée par la direction des travaux, y compris clauses techniques et bordereau. Les échantillons sont à remettre sur simple demande de la direction de chantier ou avec l'offre si l'entrepreneur propose un produit différent de ce qui est suggéré au cahier des charges.

Il sera remis en particulier les documents suivants :

- notice descriptive précisant le type et les accessoires des matériaux offerts (profilés, vitrage, etc.),
- documentation complète sur les profilés, quincailleries, poignées et vitrages offerts indiquant toutes les caractéristiques et qualités, avec schémas de mise en œuvre, coupes horizontales et verticales des profilés et châssis et schémas d'assemblage.

Sauf indication contraire au cahier des charges, l'appel d'offre est ouvert à toute marque sans préjudice des dessins et des descriptifs particuliers (produits manufacturés), mais le respect absolu des prescriptions techniques minimales reste impératif, charge à l'entrepreneur de prouver la parfaite adéquation du produit proposé.

Les matériaux et les produits utilisés ainsi que les travaux de mise en œuvre seront de première qualité et devront répondre aux définitions et spécifications techniques des normes en vigueur. Les matériaux utilisés pour la réalisation d'un produit proviendront dans la mesure du possible d'un même fabricant.

Tous les matériaux pour lesquels c'est possible devront bénéficier d'un agrément technique en cours de validité ou à défaut d'une enquête technique favorable sur nouveau produit émanant d'un organisme de contrôle agréé et seront soumis à l'approbation de la direction des travaux avant exécution. La direction des travaux peut lever cette exigence si elle ne s'applique pas ou qu'elle n'existe pas pour le domaine du système prévu.

Les bons de livraison des matériaux sont à remettre à la direction de chantier sur simple demande.

### 2.2.3.2 Documents et modes d'emplois

L'entrepreneur remettra au plus tard à la fin de ses travaux le mode d'emploi préconisé par le fabricant pour l'entretien des différentes surfaces, et les précautions à prendre.

# 2.2.3.3 <u>Vérifications</u>

Tous les produits intervenant dans la réalisation des travaux seront livrés sur chantier dans leur emballage d'origine scellé et présentés à la direction des travaux pour

contrôle avant ouverture. La direction de chantier doit pouvoir obtenir toutes les preuves nécessaires que le matériel utilisé est celui annoncé par l'entrepreneur. La direction des travaux se réserve le droit de procéder, aux frais de l'entrepreneur, à tous les contrôles et essais nécessaires pour vérifier la conformité des fournitures aux prescriptions du présent cahier des charges. Au cas où les matériaux fournis sur chantier ne répondraient pas aux qualités exigées, l'entrepreneur devra les remplacer à ses frais.

#### 2.2.3.4 Echantillons

Les échantillons demandés par la direction des travaux auront les dimensions suffisantes pour que le maître de l'ouvrage et l'architecte puissent se faire une idée de l'aspect final.

## 2.2.3.5 Plans de montage

Les plans, coupes et façades sont fournis à l'adjudication. Les dimensions indiquées dans les descriptifs du bordereau et les pièces graphiques sont des valeurs approximatives des nus des parois. Les valeurs de recoupement sont prises en axes. Avant la pose, l'entreprise remettra des plans de montage et d'atelier conformes aux plans pour approbation à la direction des travaux. Ils comprendront entre autres pour chaque ensemble ses dimensions d'après mesurage sur place, ses profils, des coupes verticales, des coupes horizontales, le système de verrouillage et sa fixation aux profils, les baguettes de fixation des vitrages et leur mode d'assemblage aux châssis, la fixation des éléments aux linteaux. Les notes de calcul justifiant le choix des profilés et les épaisseurs de vitrage sont à fournir également par l'entreprise. Ces prestations font partie des prix unitaires. Les portes sont à monter dans le sens indiqué sur les plans de l'architecte, et repris sur les plans de montage.

#### 2.2.3.6 Salubrité des matériaux

Les matériaux mis en œuvre doivent exclure toute nuisance à la santé humaine (par exemple émanations ou particules nocives, etc. suivant les normes CEE). Tous les matériaux utilisés respecteront les normes européennes et luxembourgeoises en matière de santé des utilisateurs et des travailleurs et prendront en compte les recommandations de l'"Ökologischer Leitfaden für den Bau und die Renovierung von öffentlichen Gebäuden".

# 2.2.3.7 <u>Réparation et entretien</u>

Les mécanismes devront être accessibles de telle façon que leur démontage et leur réparation puissent être facilement exécutés, sans risque, sans besoin de démonter tout l'ensemble et sans nuire à la finition.

Les éléments de vitrage, de même que les éléments susceptibles d'usure seront fixés aux châssis de telle sorte que leur remplacement puisse s'effectuer rapidement sans gêner exagérément l'occupation des locaux.

#### 2.2.3.8 Margue et type

Les marques et types demandés ci-dessous renseignent de façon univoque sur le produit intégré à la soumission. Tous les produits dont il n'est pas demandé la marque et le type ici sont soumis à l'approbation de l'architecte sur chantier. Au cas où une marque et un type ne peuvent être donnés (p.ex. produit fabriqué par l'entrepreneur), l'entrepreneur fera référence à la documentation qu'il aura annexée et qui comprendra un descriptif complet de son produit.

# 2.2.4 Mise en œuvre et organisation du chantier

## 2.2.4.1 Stockage

Le stockage des matériaux est à prévoir dans les zones de stockage (fermées) de l'entreprise. Les concentrations de charges sont interdites. La demande de déplacement des stocks par la direction des travaux est à exécuter de suite et ne peut donner lieu à un supplément de prix. Les matériaux seront stockés dans des locaux salubres, hors gel, secs, ventilés et dans des conditions conformes à toutes les recommandation des fournisseurs. Les matériaux seront protégés de manière efficace contre les dégradations y compris la décoloration due à la lumière et les chocs éventuels. Le stockage des matériaux dans l'enceinte de chantier devra se faire dans les zones aménagées à cet effet et sur une durée limitée.

L'entrepreneur utilisera ses propres moyens de levage pour l'approvisionnement aux étages.

Les pièces et éléments fournis devront rester stockés dans leurs emballages d'origine jusqu'à leur utilisation. Aucune indemnité ne sera accordée si les matériaux sont altérés pour des raisons de mauvais stockage et les éléments altérés seront évacués du chantier et remplacés par d'autres, intacts.

La manutention des éléments à mettre en œuvre se fera de façon à préserver toutes les caractéristiques des éléments. Il sera pour cela fait appel aux engins et au nombre d'hommes nécessaire.

#### 2.2.4.2 Protections spéciales

- La protection de tous les ouvrages quelconques et des ouvrages techniques est à comprendre dans les prestations.
- La protection finale par film adhésif des ouvrages réalisés est enlevée avant le nettoyage et son enlèvement et sa mise en décharge sont inclus dans les prix unitaires.
- Les zones de travaux salissants (sciages...) seront protégées de façon adéquate. En fin de travaux, la zone sera rendue dans le même état qu'au début
- Les protections seront en adéquation avec les risques encourus et les parties protégées. En aucun cas elles ne laisseront des traces. Si des surfaces étaient souillées du fait de l'entrepreneur, celui-ci est tenu de faire disparaître toute tache avant de quitter le local, voire de remplacer les parties où les taches seraient indélébiles à ses frais.

### 2.2.4.3 Tracé et repérage des niveaux

Les tracés des ouvrages seront effectués en partant de repères et niveaux fixés par la direction des travaux.

Toute anomalie sera signalée à l'architecte; en cas de non respect de cette clause, tous les frais supplémentaires qui en résulteront seront à charge de l'adjudicataire. L'emplacement définitif des ouvrages sera marqué sur place en concertation avec l'architecte et en accord avec le repérage des plans.

# 2.2.4.4 <u>Percements, forages, scellements</u>

D'une façon générale, tous les percements ou forages dans les supports et les scellements sont à charge de l'adjudicataire.

Tous les travaux accessoires pour la mise en place et le maintien des ouvrages seront à charge de l'entreprise, ces frais seront compris dans les frais unitaires du bordereau.

#### 2.2.4.5 Phase d'intervention

Les travaux sont prévus éventuellement en phases, avec interruption entre les phases sans donner lieu à un supplément de prix.

# 2.2.5 Matériaux

### 2.2.5.1 Aciers

Les aciers correspondront aux normes européennes de construction en acier. Ils seront de qualité S 235 suivant EN 10025-2. Les aciers seront prêts à être traités par peinture antirouille puis peints ou à être galvanisés et/ou thermolaqués. Les petites pièces seront en acier inoxydable et conformes à la DIN 17006. Tous les aciers sont protégés de la rouille et la protection devra résister en fonction des conditions d'utilisation (p. ex. en cas de frottement de pièces galvanisées, un traitement particulier sera exécuté ou une pièce de séparation sera posée).

#### 2.2.5.2 Aciers traités

Les aciers galvanisés utilisés seront conformes aux normes de galvanisation DIN EN ISO 1461 (galvanisation par trempage) pour usage en serrurerie visible et accessible au public ainsi qu'à la norme EN ISO 14713 "Protection contre la corrosion du fer et de l'acier contenus dans les structures - les enduits de zinc et d'aluminium".

#### 2.2.5.3 Acier inoxydable

Les aciers inoxydables utilisés seront conformes à la norme NF EN 10088 (Aciers inoxydables).

# 2.2.5.4 Aluminiums

L'aluminium employé doit être du type AlMgSi 0,5 F22 et satisfaire aux exigences des normes DIN EN 755, 1706, 1202 et rapportées.

#### 2.2.5.5 Bois

Le bois utilisé pour la réalisation des portes et fenêtres correspondra à la qualité bois feuillu dur « apparent » premier choix de quartier. Il comportera des cernes minces et régulières d'épaisseur moyenne inférieure à 5 mm. Sa texture sera faible. Toute veine de bois clair sera prohibée dans le cas du Meranti.

Le bois aura les caractéristiques suivantes :

- Il sera amené avant utilisation à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré : 17% environ
- Il sera détenteur d'un certificat d'origine indiquant qu'il est issu de forêts renouvelées

#### 2.2.5.6 Colles

Pour l'encollage des éléments en bois, on n'utilisera que des colles correspondant au groupe d'exigence défini dans la DIN 68602.

#### 2.2.5.7 Peinture de protection

Avant livraison, tous les éléments recevront en usine une couche de protection hydrofuge, fongicide et insecticide par immersion sous pression, et une mise en peinture complète au moyen de trois couches de laque satinée teinte RAL au choix de l'architecte. L'insecticide, la peinture et le bois seront garantis pour fonctionner de façon optimale l'un avec l'autre.

2.2.5.8

2.2.5.9

2.2.5.10

2.2.5.11

2.2.5.12

Peinture de protection : Marque et type proposés :	
Laque satinée de finition : Marque et type proposés :	
<u>Découpes</u> Les découpes du bois seron trempage dans la peinture d	nt réalisées en atelier et le bois fini sera protégé par de protection.
	ellement (pattes, tiges,) sont à réaliser en exécution ples sont à laquer en teinte au choix de l'architecte.
Toutes les chevilles de fixat porteurs seront en métal et	ion pour les vis mises en place dans les éléments de type expansible.
ou fenêtres devront être titul EPDM sera appliquée sur le pour toutes les baies. Les jo Les garnitures d'étanchéités après les opérations de peir L'étanchéité entre dormant d élastomère, posé par clippa rainures de recouvrement. Or regarde le châssis de face.	s devront comporter une protection qui sera enlevée
Garniture entre châssis et g Marque et type proposés :	ros-œuvre :
en EPDM ou en chloroprène coins afin de former un cadr avec le fabricant du vitrage Les préformés doivent résis et pollutions atmosphérique satisfaire aux sollicitations a substances pouvant causer	utilisés pour la pose du vitrage dans les châssis seront e. Les préformés extérieurs seront à vulcaniser dans les re. Leurs caractéristiques seront à déterminer en accord afin de garantir la conformité à l'usage. eter aux intempéries, au vieillissement ainsi qu'aux agents s. Ils doivent conserver une élasticité suffisante pour auxquelles ils sont soumis. Ils ne doivent pas contenir de des dégâts aux pièces métalliques.
Garniture entre châssis et v Marque et type proposés :	itrage:
Profilés et panneaux de rem	nplissage en bois

aucune enture.

méranti. Ils présenteront les caractéristiques suivantes :

Les profilés constituant les éléments de menuiserie extérieure seront bois de

Les pièces de bois seront toujours d'une seule pièce dans la longueur, sans

- Toutes les faces visibles seront corroyées. Elles seront parfaitement dressées de manière qu'il ne reste ni trace de sciage ni flâche.
- Les parements cachés seront affleurés ; les rives seront droites et sans épaufrure.
- Les têtes de clous ou pointes seront chassées de 1,5 mm sous les parements vus.
- Tous les assemblages seront collés.
- Les châssis comporteront :
  - a) sur les montants et traverses, les obturations étanches seront réalisées au moyen de doubles joints périphériques.
  - b) sur la traverse basse :
    - Un profilé en aluminium BUR 12.15 T formant battement et rigole pour le recueil éventuel des eaux d'infiltration
    - Un seuil en aluminium y compris pattes et profils de fixation BUG 280.
- Tous les profils seront en exécution thermolaquée teinte RAL au choix de l'architecte.
- Les portes seront composées de panneaux de remplissage composite en mousse de polyuréthane et panneaux de bois, compris dans des montants et traverses en bois massif. L'ensemble répondra aux normes de sécurité en cas d'incendie (non nocif, ininflammable...)

# 2.2.5.13 Vitrages

- Les vitrages sont feuilletés.
- Les vitrages sont conformes à la norme DIN EN 12150.
- Les assemblages de vitres formant les vitrages isolants doivent être étanches à l'air et à l'humidité.
- Les verres présentant des phénomènes de condensation pendant la période de garantie seront remplacés immédiatement et gratuitement par l'entrepreneur.
- L'espace à l'intérieur des vitrage est exempt de poussière.
- Tous les vitrages ont le même reflet et sont clairs.
- Les vitrages présentent les caractéristiques suivantes :
  - Transmission lumineuse: env. 63 %
  - . Réflexion lumineuse: env. 14 %
  - . Facteur solaire (G): env. 32 %
    - Affaiblissement acoustique de base : minimum Rw 30 dB
- Les vitrages sont munis du label « CE ».
- Les vitrages situés dans une partie d'ensemble ayant une exigence coupe-feu ou coupe-fumée doivent respecter cette exigence également, et contribuer à ce que l'ensemble respecte la contrainte.
- Les châssis seront munis de baguettes à vitrage en acier clippées (aucune fixation visible) et non vissées; elles sont à régler soigneusement en rapport avec l'épaisseur effective du vitrage. Le calcul du vitrage sera fait en tenant compte de l'environnement où il est situé, des sollicitations qu'il devra supporter et de la fonction qu'il devra remplir. Tout risque de blessure en cas de bris accidentel doit être éliminé. Aucun vitrage ne peut être en contact avec un matériau dur (métal, béton, etc.) sans interposition de cales compatibles avec le vitrage et le mastic ou de profilés continus d'étanchéité. Les cales seront en matériau imputrescible. Le bois, même traîté, n'est pas autorisé.
- Les châssis seront conçus de façon à ce que la pose des vitrages,
   notamment ceux de grandes dimensions, puisse être effectuée en ménageant

le jeu nécessaire pour éviter le bris du vitrage sous l'action des variations de température.

#### Garantie

L'adjudicataire remettra à la direction générale des travaux, et ceci avant la pose des châssis, une garantie décennale du fabricant du vitrage isolant quant à l'étanchéité de l'espace d'air situé entre les vitrages assurant le maintien de la visibilité en évitant tout dépôt de poussières ou condensation. Toute condensation entre les verres ou tout manque d'étanchéité des doubles vitrages implique leur remplacement immédiat, y compris les frais annexes inhérents à ce remplacement. Le soumissionnaire garantit le remplacement

En cas de bris, les vitres devront pouvoir être remplacées rapidement. Le soumissionnaire garantit le remplacement (fourniture, transport et pose) à ses frais de tous les verres qui pourraient se casser, se fêler au cours de la période de garantie. Celle-ci s'étend à toutes les causes de casse et de fêlures inhérentes à la pose et au calage, ainsi qu'à celle dues au vent et aux chocs thermiques.

Seule la casse provenant de chocs d'objets (après réception) est exclue de la garantie.

#### 2.2.5.14 Portes, fenêtres et parois en bois

Les parois extérieures vitrées sont réalisées selon l'une des techniques suivantes :

- des fenêtres, composées de bois avec ou sans ouvrant oscillo-battant ou tombant et remplissage en verre.
- des portes pleines en bois munies d'un hublot rectangulaire et de panneaux de remplissage.

Les ensembles vitrés devront se dilater librement l'un par rapport à l'autre.

Les ensembles de même type présenteront des profilés de même aspect et de mêmes largeurs, quelles que soient les exigences des baies qu'ils ferment.

Le joint entre le châssis et la paroi sera refermé proprement suivant les recommandations du fabricant et les agréments des portes / des fenêtres.

Les vantaux sont suspendus à des organes résistant spécifiquement en fonction des efforts qu'ils rencontrent.

Les jonctions des châssis se feront par double tenon et mortaise. Les bords de toutes les arêtes doivent être arrondis avec un rayon de 2 mm.

# a) généralités

- Sécurité mécanique
  - Aux charges exercées :

Le châssis doit reprendre toutes les forces qui s'exercent sur lui et les transmettre à la structure portante. Les menuiseries seront conçues de façon à pouvoir reprendre sur place les tolérances du gros-œuvre. Les sections des pièces seront calculées pour résister au poids des vitrages et à un vent de 100 km/h avec des flèches inférieures à 1/500 de la longueur.

Aux charges du vent ou courants d'air :
 Quel que soit le type de menuiserie, chacun de ses éléments et leur
 ensemble devront avoir les sections et la forme nécessaires pour
 résister aux charges produites par les pressions et dépressions dues
 au vent, courants d'air ou surpression de fumées d'un foyer d'incendie

éventuel. L'action du vent est déterminée par la DIN 1055, feuille 4. Tous les éléments soumis à l'essai doivent rester parfaitement élatiques et stables., et les caractéristiques de perméabilité à l'air et d'étanchéité à l'eau ne doivent pas être affaiblies.

La flèche maximum ne dépassera pas 1/500 de la portée et 6 mm.

- Aux réactions du gros-œuvre : Les huisseries et châssis dormants, compte tenu de leur disposition par rapport à la baie et de leur mode de fixation à celle-ci, devront être telles que les tassements, flèches, dilatations, normalement subis par le bâtiment soient sans influence sur leur comportement et leur fonctionnement. Les supports du gros-œuvre pourront présenter des flèches allant jusqu'à 1/300ème de leur portée.
- Aux sollicitations de l'usager :
  Les profils constituant les châssis devront résister aux sollicitations consécutives à une utilisation intensive de l'usager.
  Les vantaux seront conçus de manière à empêcher tout affaissement vertical et toute déformation perpendiculaire à leur plan. Les châssis sont dimensionnés pour résister à un effort horizontal de 100 kg/m sous charges d'exploitation.
- Fixation des portes et fenêtres :
   Le nombre de fixations devra être fonction des dimensions et des caractéristiques du châssis, de son mode de fonctionnement, du matériau constituant la baie et du type de fixation.

   La fixation sera telle que sous l'action des agents extérieurs et des efforts consécutifs au fonctionnement, aucune dislocation de cette fixation ne soit à craindre, ni aucune déformation sensible des dormants.
- Manœuvre:
   Les portes, leurs quincailleries et leurs équipements seront d'une construction telle que même soumis à l'action d'un effort maximal, ils puissent fonctionner de manière normale. Tous les mécanismes et quincailleries nécessaires doivent être prévus pour rendre la manœuvre simple, aisée et sans danger.
- Etanchéité à l'air, à la fumée, au bruit Les portes doivent présenter une parfaite étanchéité à l'air et aux fumées froides aussi bien en pression qu'en aspiration (seuil non compris). La perméabilité à l'air sera exécutée de facon à ne tolérer qu'un passage d'air de 3 m<sup>3</sup>/h sous une pression dynamique du vent de 45.6 km/h (soit 10 mm de volume d'eau) s'exerçant perpendiculairement. Les fenêtres assureront une valeur de perméabilité à la chaleur U global • 1,1 W/m<sup>2</sup>K selon DIN EN ISO 10077-1 et un affaiblissement acoustique de 29 dB suivant DIN 4109 ; les portes assureront une valeur de perméabilité à la chaleur U global • 2 W/m²K selon DIN EN ISO 10077-1 et un affaiblissement acoustique de 29 dB suivant DIN 4109. Les dispositifs correspondront à la norme DIN 18055, et à la classe de résistance C. L'étanchéité sera garantie à l'eau et notamment aux pluies fouettantes. L'aération des feuillures de vitrages sera assurée. L'évacuation des eaux des chambres ne devra pas se faire via la chambre de renforcement. Les fentes d'évacuation seront dissimulées sous des caches.
- Durabilité
   Toutes les fixations seront réalisées de manière à décourager tout acte de vandalisme dans l'environnement où les portes seront installées; à cette

fin, toutes les vis accessibles seront du type anti-vandale.

o Degré coupe-feu

Les menuiseries extérieures coupe-feu ou coupe-feu et coupe-fumée répondront aux exigences indiquées au bordereau. Toutes les portes coupe-feu seront munies en face inférieure d'un joint de seuil qui se met en place à la fermeture de la porte et s'escamote à l'ouverture. Elles pourront être vitrées. Les éléments coupe-fumée ne seront composés d'aucune partie inflammable. L'entrepreneur devra remettre tous les certificats de contrôle et d'essais en laboratoire prouvant les performances du matériel, et ceci avant exécution des travaux. L'exécution de portes y compris le choix des quincailleries et accessoires de porte sera conforme aux exigences de l'agrément. Les plans de détail devront être soumis à l'architecte pour approbation avant toute exécution.

Aspect des châssis

Fenêtres

Les ensembles à deux battants ne comprendront pas de montant central. Les ensembles sont laqués de couleur au choix de l'architecte. Les fausses traverses sont des petits-bois appliqués et collés sur chaque face du vitrage.

#### b) Fenêtres

Constituées de parties fixes et d'ouvrants oscillo-battants. Les châssis sont fixés en parties haute et basse, ainsi que latéralement pour les châssis d'extrémités.

	Marque et type p	roposés :	
	Fenêtres coupe-f Marque et type p		
c)	remplissage composite au chambranle via des empêche toute eau de présenter une valeur l	es, finition b s ferrures er pénétrer à J• 2 W/m²ł	déformable massif et de panneaux de pois et remplissage mousse de PUR, et fixés n inox. Le système constructif du châssis l'intérieur du bâtiment. Les portes doivent K. Les portes sont munies de hublots en de parecloses vissées.
Porte Marc	-		
	es coupe-feu El 30 que et type proposés :		
	es coupe-feu El 60 que et type proposés :		

2.2.5.15

Portes coupe-feu El 90						
Marque et type proposés :						
Quincaillerie Toute la quincaillerie est comprise dans le prix offert. Elle sera pratique et robuste, de toute première qualité, de type GRETSCH UNITAS, et toutes les parties apparentes seront en alliage d'aluminium anodisé. Les tringles et mécanismes seront encastrés, càd qu'ils ne seront pas visibles lorsque les parties mobiles sont en position « fermé ». Toute la quincaillerie sera du type intégré et viendra d'une même collection de produits.						
Les ferrures fonctionnelles (serrures, charnières, glissières, etc.) sont à choisir de façon responsable par l'adjudicataire et bénéficieront d'un agrément technique d'un organisme agréé. Leur type, poids et nombre est à définir en fonction de l'usage de l'ouvrage et de l'agrément technique des menuiseries dans lesquelles elles sont intégrées. La fixation de celles-ci est vissée et la ferrure permettra un réglage tridimensionnel pour les charnières en inox des portes.						
Les châssis ouvrants comprennent : un mécanisme complet ROTO renforcé et encastré avec poignée de commande unique.  Les fiches et pattes de scellement de type NEROX ou similaire et équivalent.  Toutes les poignées et plaques seront du type FSB 3466 Inox. Des poignées provisoires seront posées pour la durée du chantier et remplacées en fin des travaux.  Toutes les parties apparentes sont soumises à approbation de l'architecte.  Rosettes						
Toutes les poignées et serrures sont munies d'une rosette. Celle-ci est oblongue.						
Poignées de portes Toutes les poignées proviennent d'une même collection. Les béquilles sont composées d'un tube de section constante courbé 2 fois pour éviter les déchirures de vêtements.						
les ensembles poignées et rosettes sont :  • Si la porte n'est pas coupe-feu, du type FSB 7246 25 ou similaire et équivalent Marque et type proposés :						
Si la porte est coupe-feu, du type FSB 7646 25 ou similaire et équivalent Marque et type proposés :						
Ferme-portes						
Les portes coupe-feu et/ou coupe-fumée sont munies d'un ferme-porte automatique						
adapté au degré coupe-feu / coupe-fumée de la porte sur laquelle il est monté, apparent laqué argent / gris au choix de l'architecte installé sur le dormant ou sur le						
vantail en face intérieure. Les ferme-portes seront du type GEZE TS 5000-L ou similaire et équivalent avec régulateur de course intégré, contrôle de la vitesse de						
fermeture, freinage réglable à l'ouverture et retardement réglable à la fermeture. L'effort à fournir pour ouvrir les portes ne doit pas dépasser 100 N. Toutes les pièces						
de finition seront comprises dans le prix pour un résultat complet, y compris entre autres les plaques de montages, les capots de recouvrements (couleur au choix de l'architecte)						
Marque et type proposés :						

.....

### Poignées de fenêtres

Toutes les poignées proviennent d'une même collection. Elles seront soit du type HEWI 111XBFG.1 ou similaire et équivalent, soit du type HEWI 111XBFGA.1K ou similaire et équivalent et munies d'une serrure permettant en position fermée l'ouverture de la fenêtre en tombant mais empêchant l'ouverture à la française.

Poignée de fenêtre du type HEWI 111XREG 1 ou similaire et équivalent

J	
Poignée de fenêtre du type HEWI Marque et type proposés :	111XBFGA.1K ou similaire et équivalent
comprendre dans la présente sour	•
Serrure à clé Marque et type proposés :	

## 2.2.6 Mise en œuvre

#### 2.2.6.1 Généralités

### a) Qualité

Tous les travaux sont à exécuter selon les règles de l'art, par une main d'œuvre spécialisée, en conformité avec les prescriptions des normes des fabricants respectifs et des normes en vigueur. Entre autres, les travaux seront exécutés dans les conditions de température et d'hygrométrie conseillés par les fabricants et les agréments qu'ils possèdent.

#### b) Couples galvaniques

Toute partie d'ouvrage métallique pouvant se trouver en contact avec un autre métal est à isoler soigneusement afin d'empêcher la formation de tout couple galvanique.

# 2.2.6.2 Caractéristiques du support

Les éléments sont fixés sur murs existants en maçonnerie ou en pierres ou en béton. Les dimensions sont à prendre sur place pour chaque pièce et les fixations à assurer en fonction du support présent.

# 2.2.6.3 Protection

Toutes les parties visibles doivent être protégées par un dispositif efficace adéquat conservant son efficacité jusqu'à la fin de l'ensemble des travaux. L'enlèvement et la mise en décharge de la protection font partie intégrante des prix unitaires.

#### 2.2.6.4 Accessibilité pour réparation et entretien

Les mécanismes devront être accessibles de telle façon que leur démontage et leur

réparation puissent être facilement exécutés, sans risque, sans besoin de démonter tout l'ensemble et sans nuire à la finition.

Les éléments de vitrage, de même que les éléments susceptibles d'usure seront fixés aux châssis de telle sorte que leur remplacement puisse s'effectuer rapidement sans gêner exagérément l'occupation des locaux.

#### 2.2.6.5 Travail des profils et mise en place

#### Généralités

D'une façon générale, tous travaux préparatoires devront être faits selon les prescriptions du C.R.T.I.-B. pour une exécution suivant les règles de l'art. Tous les profils seront dressés et dégauchis, les bords droits et sans amincissement. Le démontage des ouvrages sera toujours possible. Aussi il sera fait usage de colle uniquement si cela n'empêche aucun démontage de pièces; les rivets sont proscrits.

#### Découpes

Les coupes seront nettes, et chaque fois que cela est nécessaire, les bords seront limés.

#### Peinture

Les châssis sont peints. Pour toute retouche, l'élément à traiter est démonté et emporté à l'atelier, puis remonté.

Les inégalités ou aspérités du support feront l'objet d'un retour en usine. Une attention particulière sera portée à la préparation du support. Toutes les surfaces visibles seront sans défauts, coulures ou aspérités.

## Montage des portes et fenêtres

Les portes et fenêtres seront placées de niveau et horizontalement dans l'axe de la baie. Le réglage et le calage seront exécutés de façon à ce qu'une stabilité suffisante soit assurée tout en permettant tout mouvement de dilatation.

Les menuiseries seront fixées au gros-œuvre au moyen de pattes d'ancrage cachées et en nombre suffisant pour tenir à elles seules l'élément et reprendre les charges appliquées dessus. La mousse de PUR ne peut en aucun cas servir à maintenir le châssis. Elle ne sera appliquée qu'après vérification des fixations par l'architecte.

Les retouches des zones défectueuses et des endommagements des châssis devra se conformer à DIN 50976.

Les différentes parties d'ouvrages devront pouvoir s'adapter aux variations de température et se dilater librement. Toutes baguettes éventuelles de raccords requises pour l'adaptation des portes dans l'ouverture de la maçonnerie par suite des tolérances de construction seront incluses dans le prix. Les joints seront resserrés au ciment de façon à garantir l'étanchéité au feu demandée à la porte.

# 4.3 TRAVAUX EN REGIE ET FOURNITURE DE MATERIAUX

Les prix des travaux en régie tiendront compte des prescriptions contenues dans la remarque générale qui suit :

- L'entrepreneur exécutera seulement des travaux en régie qui sont expressément demandés par la direction des travaux.
- Pour tous travaux en régie, l'entrepreneur remplira une fiche journalière, donnant une description précise des travaux effectués, du matériel, des engins, du personnel et des matériaux employés.
   Ces fiches journalières devront être présentées endéans les 48 heures suivant les travaux pour approbation et signature à la direction des travaux et au maître de l'ouvrage. Les fiches qui ne

sont pas présentées dans ce délai pourront être purement et simplement écartées par la direction des travaux.

- Les prix pour les fournitures de matériaux comprendront les matériaux prêts à l'emploi, fournis et déchargés sur chantier à l'endroit d'utilisation, y compris des matériaux préconfectionnés ou usinés.
- Les prix pour engins et autre matériel comprendront l'acheminement, le conducteur ou opérateur, l'énergie pour le fonctionnement, les carburants nécessaires et le repliement après achèvement des travaux
- Les prix pour le personnel comprennent tous les outils requis et le transport du personnel. Seulement des heures de travail effectif au chantier seront mises en compte.
- Le personnel surveillant, tel que conducteur des travaux, chef de chantier etc. ne sera en aucun cas rémunéré en régie.
- L'immobilisation de personnel, d'engins ou de matériel sur le chantier ne fera en aucun cas l'objet d'une rémunération en régie.

Ces travaux seront réalisés seulement sur accord et suivant les indications de la direction des travaux.

4 BORDEREAU DES PRIX

Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
	INSTALLATION DE CHANTIER			
	Installation propre à l'entreprise			
	<ul> <li>Installation propre à l'entreprise</li> <li>L'installation du chantier propre à l'entreprise est à intégrer dans les prix unitaires. Elle comprend</li> <li>le plan d'installation de chantier,</li> <li>toute démarche et toute imposition relative au travail sur le domaine public et autour de rues existantes,</li> <li>l'élaboration et la fourniture du plan particulier de sécurité et de santé, ainsi que le respect de toutes les mesures de sécurité et de santé à prester définies dans la loi du 29.10.2004 concernant la sécurité et la santé des travailleurs, ainsi que dans la législation grand-ducale, dans l'I.T.M. et dans les prescriptions de l'A.A.A section industrielle et dans le plan général de sécurité et de santé du projet,</li> <li>les aménagements ainsi que l'installation et le repliement de tout le matériel dont l'entreprise aura besoin pour exécuter les travaux, y compris la mise à disposition des installations propres à l'entreprise pendant toute la durée du chantier.</li> </ul>			

# BORDEREAU DE SOUMISSION Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
2	MENUISERIE EXTERIEURE EN BOIS			
2.1	PORTES EXTERIEURES			
	Fourniture et mise en oeuvre de portes y compris			
	• Les châssis,			
	<ul><li>le vitrage,</li><li>les panneaux de remplissage en bois,</li></ul>			
	<ul> <li>les paineaux de l'empissage en bois,</li> <li>les quincailleries,</li> </ul>			
	<ul> <li>les poignées et serrures en inox, du type FSB 7246 25 ou similaire et équivalent,</li> </ul>			
	equivalent,  les étanchéités,			
	les fixations au gros-oeuvre,			
	<ul> <li>Une brosse escamotable à l'ouverture de la porte sous la traverse de seuil</li> </ul>			
	• tous les travaux et accessoires prévus par l'agrément en cas de porte			
	vitrée coupe-feu ainsi que toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions			
	techniques et les plans de principe en annexe.			
	caratéristiques : U global < 2 W/m²K			
2.1.1	Porte d'entrée en bois type 01			
	Porte pleine munie d'un vitrage Dim. nominale : env. 125 x 250 cm (l x h)			
	Dim. vitrage : 25 x 150 cm (l x h)			
	P.u.e.t.l.			
	pc	1		
2.1.2	Porte de secours en aluminium ou en acier type 02			
	Porte pleine munie d'un vitrage			
	y compris :			
	<ul> <li>serrure antipanique</li> <li>Dim. nominale : env. 110 x 225 cm (l x h)</li> </ul>			
	Dim. vitrage : env. 85 x 95 cm (l x h)			
	P.u.e.t.l.			
	рс	3		
2.1.3	Supplément pour porte coupe-feu El 30			
	Supplément à la position des portes de secours pour réalisation d'une porte			
	résistant au feu El 30.			
	P.u.e.t.l.	4		
	рс	I		
2.1.4	Supplément pour porte coupe-feu El 60			
	Supplément à la position des portes de secours pour réalisation d'une porte			
	résistant au feu El 60.			
	P.u.e.t.I.	1		(Pos.alt.)
	po	·		(. 55.5)
	A REPORTER: PORTES EXTERIEURES			
			-	

13/12/2007 22

# BORDEREAU DE SOUMISSION Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
	PORTES EXTERIEURES		REPORT:	
2.1.5	Supplément pour porte coupe-feu El 90			
	Supplément à la position des portes de secours pour réalisation d'une porte résistant au feu El 90.			
	P.u.e.t.l.	1		(Pos.alt.)
				(
	TOTAL DE LA SECTION : PORTES EXTERIEURES			

13/12/2007 23

Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description		Quant.	Prix Un.	Montant
2.2	FENETRES				
	Fourniture et mise en oeuvre de fenêtres y compris toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions techniques et les plans de principe en annexe.				
2.2.1	Fenêtres oscillo-battantes 100 x 160 cm (I x h) type 03				
	y compris 2 fausses traverses Dim. nominale : env. 100 x 160 cm (I x h)				
	P.u.e.t.l.	рс	12		
2.2.2	Fenêtres oscillo-battantes 86 x 160 cm (I x h) type 04				
	y compris 1 fausse traverse Dim. nominale : env. 86 x 160 cm (I x h)				
	P.u.e.t.l.	рс	2		
2.2.3	Fenêtres oscillo-battantes 100 x 130 cm (I x h) type 05				
	y compris 1 fausse traverse Dim. nominale : env. 100 x 130 cm (I x h)				
	P.u.e.t.l.	рс	14		
2.2.4	Fenêtres oscillo-battantes 100 x 90 cm (I x h) type 06				
	y compris 1 fausse traverse Dim. nominale : env. 100 x 90 cm (I x h)				
	P.u.e.t.l.	рс	3		
2.2.5	Fenêtres oscillo-battantes 80 x 90 cm (I x h) type 07				
	y compris 1 fausse traverse Dim. nominale : env. 80 x 90 cm (I x h)				
	P.u.e.t.l.	рс	2		
2.2.6	Ensemble vitré 240 x 167 cm (I x h) ceintrée type 08				
	y compris  4 éléments fixes  1 élément oscillo-battant rectangulaire  1 élément tombant ceintré  Dim. nominale : env. 240 x 167 cm (l x h)				
	P.u.e.t.l.	рс	1		
2.2.7	Fenêtre oscillo-battantes 160 x 130 cm (I x h) type 09				
	Fenêtre à 2 vantaux y compris				
	A REPORTER: FENETRES				
	ARE VITER FERENCY				

Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
	FENETRES *** Suivi pos. 2.2.7 ***		REPORT:	
	<ul><li>1 vantail OB.</li><li>1 vantail à la française</li></ul>			
	1 fausse traverse sur chaque vantail Dim. nominale : env. 160 x 130 cm (I x h)			
	P.u.e.t.l.	oc 2		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
2.2.8	Fenêtres oscillo-battantes 80 x 70 cm (I x h) type 10			
	Dim. nominale : env. 80 x 70 cm (I x h) Pour les caves			
	P.u.e.t.l.	oc 1		
2.2.9	Fenêtres oscillo-battantes 110 x 70 cm (I x h) type 11			
	Dim. nominale: env. 110 x 70 cm (I x h) Pour les caves			
	P.u.e.t.l.			
		oc 6		
2.2.10	Ensemble de fenêtres env. 225 x 120 cm (l x h) type 12			
	y compris  2 châssis fixes			
	<ul> <li>1 châssis oscillo-battant</li> <li>Les 3 châssis sont de mêmes dimensions</li> <li>Pour les lucarnes</li> </ul>			
	P.u.e.t.l.	oc 4		
2.2.11	Supplément pour serrure sur les fenêtres			
2.2.11	Supplément aux positions des fenêtres pour serrure empêchant l'ouverture à la française mais permettant dans tous les cas l'ouverture tombante			
	P.u.e.t.l.			
		oc 25		
2.2.12	Supplément pour fenêtres El 30			
	Supplément aux positions précédentes pour mise en oeuvre de fenêtres El 30, y compris toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions techniques.			
	P.u.e.t.l.	m² 1		
	··			
2.2.13	Supplément pour vitrage opaque			
	Supplément aux positions contenant des vitrages feuilletés pour mise en oeuvre de tels vitrages munis d'un film opaque translucide opalin inaccessible en face intérieure du double vitrage.			
	A REPORTER: FENETRES			

# BORDEREAU DE SOUMISSION Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
	FENETRES		PEROPT	
	FENETRES *** Suivi pos. 2.2.13 ***		REPORT:	••••••
	P.u.e.t.l.			
	m <sup>2</sup>	1,6		
		1,5		
	TOTAL DE LA SECTION : FENETRES			
	TOTAL DE LA SECTION : FENETRES			

13/12/2007 26

# BORDEREAU DE SOUMISSION Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
2.3	PROFILES EXTERIEURS EN ALUMINIUM			
	Supplément aux positions des fenêtres pour fourniture et pose de profilés er aluminium adaptés aux profilés en bois mis en oeuvre, y compris:  les fixations invisibles des profilés,			
	<ul> <li>les systèmes d'évacuation d'eau introduite entre le bois et l'aluminium,</li> <li>le thermolaquage des éléments en aluminium en usine, teinte RAL au choix de l'architecte (toute retouche faisant l'objet d'un retour en usine), ainsi que toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions techniques.</li> </ul>			
	Marque et type des profilés :			
2.3.1	Pour Fenêtres OB. 100 x 160 cm			
	P.u.e.t.l.			
	p.u.e.t.i.	14		
2.3.2	Pour Fenêtres OB. 86 x 160 cm			
	P.u.e.t.l.			
	po	14		
2.3.3	Pour Fenêtres OB. 100 x 130 cm			
	P.u.e.t.l.			
	po	14		
2.3.4	Pour Fenêtres OB. 100 x 90 cm			
	P.u.e.t.l.			
	po	14		
2.3.5	Pour Fenêtres OB. 80 x 90 cm			
	P.u.e.t.l.	5		
	P.			
2.3.6	Pour Fenêtres OB. 240 x 167 cm ceintrée			
	P.u.e.t.l.	1		
2.3.7	Pour Fenêtres OB. 160 x 130 cm			
	P.u.e.t.l.	14		
2.3.8	Fenêtres oscillo-battantes 80 x 70 cm (l x h)			
	Dim. nominale : env. 90 x 90 cm (I x h) Pour les caves			
	A REPORTER: PROFILES EXTERIEURS EN ALUMINIUM			

13/12/2007 27

Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description		Quant.	Prix Un.	Montant
	PROFILES EXTERIEURS EN ALUMINIUM *** Suivi pos. 2.3.8 ***			REPORT:	
					•••••
	P.u.e.t.l.	рс	5		
2.3.9	Fenêtres oscillo-battantes 110 x 70 cm (l x h)				
	Dim. nominale: env. 90 x 90 cm (I x h)				
	Pour les caves				
	P.u.e.t.l.		_		
		рс	5		
2.3.10	Ensemble de fenêtres env. 225 x 120 cm (I x h)				
	y compris  2 châssis fixes				
	<ul><li>2 châssis fixes</li><li>1 châssis oscillo-battant</li></ul>				
	Les 3 châssis sont de mêmes dimensions Pour les lucarnes				
	P.u.e.t.l.				
	F.u.e.t.i.	рс	2		
	TOTAL DE LA SECTION : PROFILES EXTERIEURS EN ALUMINIUM			1	

Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
2.4	ACCESSOIRES			
	Annuito de famêtos			
2.4.1	Appuis de fenêtre			
	Fourniture et mise en oeuvre d'appusi de fenêtre en aluminium adaptés aux châssis de fenêtre installés en tôle aluminium pliée munie d'oreilles empêchant toute infiltration latérale, d'un casse-goutte, d'un débord de 5 cm par rapport au nu de la façade et passant sous le châssis, y compris  les joints souples l'ajustage ainsi que toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions techniques.			
2.4.1.1	Dimension env. 90 cm			
	P.u.e.t.l.			
	pc	5		
2.4.1.2				
2.4.1.2	Dimension env. 100 cm			
	P.u.e.t.l. pc	32		
2.4.1.3	Dimension env. 160 cm			
	P.u.e.t.l.	1		
	pc	'		
2.4.1.4	Dimension env. 240 cm			
	P.u.e.t.l.			
	pc	1		
	TOTAL DE LA SECTION : Appuis de fenêtre			
	10 ME DE EN GEOTION : Appula de lellette			

Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description	Quant.	Prix Un.	Montant
2.4.2	Divers			
2.4.2.1	Ferme-porte			
	Fourniture et mise en oeuvre d'un ferme-porte en position inverse, y compris toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions techniques.			
	P.u.e.t.l. pc	1		
	pc	'		
2.4.2.2	Serrure antipanique			
	Fourniture et mise en oeuvre d'une serrure du type antipanique y compris toutes fournitures et prestations auxiliaires suivant les conditions techniques.			
	P.u.e.t.l. pc	4		
	` '			
	TOTAL DE LA SECTION : Divers			

# BORDEREAU DE SOUMISSION Menuiserie extérieure en bois

No Pos.	Description		Quant.	Prix Un.	Montant
3	TRAVAUX EN REGIE				
	Les éventuels travaux en régie seront sujets à l'autorisation expresse de la direction des travaux et un rapport les concernant sera soumis pour signature, au plus tard 48 heures après leur				
	exécution. Pour d'éventuels travaux en régie, y compris les frais de surveillance, les taux horaires seront :				
3.1	Ouvrier Qualifié				
	P.u.e.t.l.	h	8		
3.2	Ouvrier non qualifié				
	P.u.e.t.l.	h	8		
	TOTAL DE LA SECTION : TRAVAUX EN REGIE				
	TOTAL DE LA SECTION : TRAVAUX EN REGIE				

13/12/2007 31